



Nos réf. : XB/CA 10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIR-2022-62 – Réglementation stationnement rue du Stade en raison du concours national du cheval comtois sur le site des Tuileries

Le Maire de Maiche,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU la demande formulée par l'association du cheval comtois,
CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement dans la rue du Stade durant la durée de la manifestation pour la sécurité du public et des participants,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit les 9 et 10 septembre 2022, à l'occasion du concours national de la race Comtoise organisé par le Syndicat du Cheval Comtois :

- sur toute la longueur de la rue du stade,
- Avenue Leclerc en bordure de chaussée et sur le CD 437 du carrefour formé avec la rue du Stade jusqu'au rond-point de la Croix St Marc.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par la municipalité.

Article 3 : La Gendarmerie et les gardiens de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise à :

- Monsieur le Président du Syndicat du Cheval Comtois,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maiche,
- Monsieur le président de l'AFAR,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Maiche,
- Madame le Gardien de Police Municipale de Maiche.

Maiche, le 1^{er} septembre 2022,

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 5^e septembre 2022